996





RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoi A <i>bis</i> du Code gé	re (article énéral de	s impô	Désignation (de l'er	treprise :								Néant [
I RE	LEVI	É DE	S PROVISIONS -	AMO	ORTISSEMENTS D	ÉRO	G/	TOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
	Amo	Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 %		600		602			604		606		
Provisions réglementées				s 601		603			605		607		
	Autres provisions réglementées		610		612			614			616		
Provision	s pour	s pour risques et charges		620		622			624		626		
		Sur immobilisations		630		632			634		636		
Provisions pour			640 650		642			644 654		646			
dépréciation					652					656			
	Autre	s prov	visions pour dépréciation	660		662			664		666		
	TOTAL					682			684		686		
B MOUVEMENT	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRE									DOTATIONS AUX PROVISION DUCTIBLES POUR L'ASSIE			
	Dotations Reprises mmob. incorporelles 700 705					4	L		st insuffisant, joindre un état	du m	ême mod	lèle)	
						+	2	charges sociales	et fis	gés à payer, scales correspondantes			
	710 715 715 725 725 730 735 730 735			+	3								
Inst. technique				735		+							
Inst. générales, agen-			745		+	5							
Matériel de	CIV.	750		755		+	6						
Autres immobilis corporelles	utres immobilisations 760		765			7							
-	TOTAL 770 775					1	7	otal à reporter ligne	e 322	du tableau n° 2033-B	780		
П	DÉF	ICIT	S REPORTABLES	;									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)											982		
Déficits impu	éficits imputés									983			
Déficits reportables Déficits de l'exercice											984		
											860		
Total des déficits restant à reporter											870		
Total des déficits restant à reporter DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI													

Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.





RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligate A <i>bis</i> du Code g	oire (artic général de	le 302 a	Septies Désignation	de l'e	ntreprise :							Néant		
I R	ELEV	É DE	ES PROVISIONS -	AM	ORTISSEMENTS D	ÉRO	G	ATOIRES						
A NA	A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice			Augmentations : ations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Am	Amortissements dérogatoires		600		602			604		606			
Provisions réglementées		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		s 601		603		605		607				
	Autre	Autres provisions réglementées		610		612		614		616				
Provision	ns pou	pour risques et charges			620				624		626			
		Sur immobilisations		630		632		634		636				
Provisions		Sur stocks et en cours		640		642		644		44				
pour dépréciation	Sur	Sur clients et comptes rattacl		650		652	2		654		656			
	Autr	Autres provisions pour dépré		660		662			664		666			
		TOTA		680		682			684		686			
B MOUVEMEN	B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR A				MORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYE						
Pour dépréciation B MOUVEMEN Immob. incorp	Dotations Reprises							NON DÉDUCTIBLES POUR (Si le cadre C est insuffisant, joindre						
Immob. incorporelles 700				705				1 Indemnités pour charges sociales	con et fi	gés à payer, scales correspondantes				
Terrains		710		715	5		L	2						
Constructions		720		725	5		L	3						
Inst. technique mat. et outilla	es ge	730		735	5		L	4						
Inst. générales, cements amén.	agen- div.	740		745			L	5						
Inst. technique mat. et outilla; Inst. générales, cements amén. Matériel de transport		750		755	5		L	6						
Autres immobili corporelles	Autres immobilisations corporelles			765	5		L	7						
1	TOTAL 770 775							Total à reporter ligne	du tableau n° 2033-B	780				
Déficits resta	DÉI	-ICI	S REPORTABLES	<u> </u>										
Déficits resta	Déficits imputés										982			
Déficits impu											983			
	Déficits reportables Déficits de l'exercice Total des déficits restant à reporter										984			
Déficits de l'e											860			
Total des déf											870			
III					APPLICATION DU	209C	;			-				
			ınt de l'article 209C du								995			
Déficits étran	éficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)										996			

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

996





RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

	Formulaire obligato A <i>bis</i> du Code ge	ire (articl énéral de	e 302 a	Septies Désignation	de l'en	itreprise :								Náant	*	
								Néant L								
	I RI	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
	A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice				
		Amortissements dérogatoires		600		602	602		604)4		06				
	Provisions réglementées		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		6 601		603		605	607		7				
		Autres provisions réglementées		610		612		614	514		16					
DECLARANI	Provision	Provisions pour risques et charges			620		622			624	24					
			Sur immobilisations		630		632		63		34					
	Provisions pour		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	546				
	dépréciation	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	656					
LA		Autr	Autres provisions pour dépréciation		660		662			664		666	666			
E				TOTAL	680		682	_		684		686				
77	B MOUVEMEN	B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR A				MORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					DOTATIONS AUX PROVISI DUCTIBLES POUR L'ASSIE				YER	
				Dotations		Reprises		L	(Si le cadre	e C es	st insuffisant, joindre un état					
PAK	Immob. incorporelle		700		705		4	1	charges sociales	et fis	gés à payer, scales correspondantes					
	Terrains		710		715		4	2								
CONSERVER	Inst. techniques		720		725		4	3								
	Inst. techniques mat. et outillage Inst. générales, agen		730		735		\dashv	4								
	cements amén. Matériel de	div.	740		745		+	5								
ا د	transport Autres immobilisations		750 760		755 765		\dashv	7								
2	corporelles						\dashv	\vdash	tal à capactar liana	222	du tabloau po 2022 D	790				
4 1 K	ш	TOTAL 770 775 Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780														
PL	DÉFICITS REPORTABLES Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)											982				
EXEMPL	Déficits imputés											983				
EX	Déficits reportables											984				
												860				
	Total des déficits restant à reporter										870					
	III	DÉI	ICIT	TS PROVENANT I	DE L'	APPLICATION DU	209	<u> </u>				1				
		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI 995														

Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.